

# « Comment cette prof pourra-t-elle revenir devant des élèves ? »

**Angelina Bled**, du syndicat SE-Unsa, s'interroge sur le cas de cette collègue accusée d'avoir harcelé une collégienne du Val-d'Oise qui s'est suicidée. L'affaire jette le trouble dans la profession.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU  
ET THIBAUT CHAFFOTTE,  
AVEC VICTOR TASSEL

**LA PROCÉDURE** est rarissime, si ce n'est inédite. Depuis ce week-end, elle fait l'effet d'une déflagration bien au-delà du seul collège Isabelle Autissier. Une professeure de cet établissement d'Herblay (Val-d'Oise) a été placée en garde à vue la semaine dernière dans le cadre de l'enquête ouverte pour « homicide involontaire » et « harcèlement » après la mort d'Evaëlle. La collégienne de 11 ans s'était suicidée en juin en se pendant dans sa chambre.

L'enquête devra préciser si la professeure a joué un rôle – passif ou actif – dans l'engrenage qui a conduit cette élève de 6<sup>e</sup> à subir brimades, insultes, coups, jusqu'à se donner la mort quelques jours avant les grandes vacances. « On est satisfaits qu'elle ait été entendue en garde à vue. Ce qu'on souhaite, c'est que l'affaire ne soit pas enterrée », confie Marie, la mère d'Evaëlle.

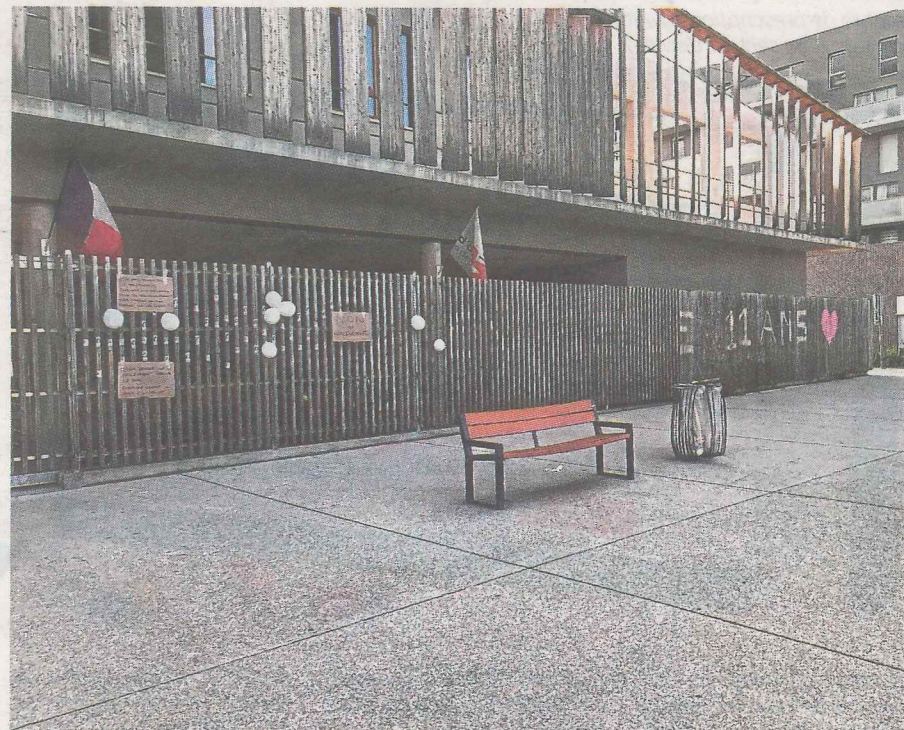
« Les professeurs sont des justiciables comme les autres, insiste son père, Sébastien. S'ils ont des comportements déviants, ils doivent être sanctionnés. » Et les parents d'espérer que la mise en garde à vue de l'enseignante créera un précédent. Hier soir, les instances du Snes du Val-d'Oise (principal syndicat des professeurs du secondaire) devaient se réunir pour trou-

ver les mots appropriés à poser sur une affaire hautement épineuse et douloureuse.

Dans le milieu enseignant se superpose l'ombre d'un autre drame, survenu lui aussi dans le Val-d'Oise, il y a moins d'un an : la mort de Jean Willot. Cet instituteur, en poste à Eaubonne, a mis fin à ses jours le 15 mars. La veille, il avait appris l'existence d'une plainte à son encontre déposée par des parents d'élèves qui l'accusaient de violences.

## L'enseignante en arrêt maladie

A Herblay, la professeure n'a, à ce jour, pas été mise en examen mais est nommément citée dans l'information judiciaire ouverte le 8 novembre par le parquet de Pontoise. Elle est actuellement en arrêt maladie et bénéficie « comme tous les fonctionnaires sujets à un dépôt de plainte d'un accompagnement de l'administration », précise le rectorat de Versailles. L'administration indique par ailleurs mener un suivi personnalisé de la famille d'Evaëlle, avant et depuis cette « situation dramatique ». Le collège a aussi déployé, depuis l'année dernière, un programme de formation et de prévention du harcèlement scolaire à l'adresse des enseignants et des élèves. « Si elle a effectivement harcelé une élève, c'est évidemment très grave. Mais si elle ne l'a pas fait, ça l'est aussi : com-



Herblay (Val-d'Oise), le 14 novembre. Une enseignante du collège Isabelle Autissier a été placée en garde à vue et entendue dans le cadre de l'enquête sur le suicide d'Evaëlle, une de ses élèves âgée de 11 ans.

ment pourra-t-elle être réhabilitée et revenir en classe devant des élèves ? » s'interroge Angelina Bled, secrétaire nationale du syndicat SE-Unsa.

## Devant le collège, les commentaires vont bon train

Devant le collège Autissier, dans les commentaires des élèves et des parents sur l'affaire, le procès s'instruit déjà, à charge. « Son comportement

avait fait l'objet de nombreuses remontées ces dernières années pour des mots blessants, des humiliations », affirme une mère, membre de la fédération des parents FCPE du collège.

A petites touches, les collégiens rencontrés devant la grille, hier, décrivent une professeure aguerrie, aux cours exigeants et de bonne qualité, mais dure et « un peu agressive » dans sa façon de parler.

« Quand un élève est moins bon que les autres, elle a tendance à le rabaisser », estime Lucas\*. « Elle s'emporte vite. Elle n'a pas de patience », abonde Louise\*. « Elle traite ses élèves de feignasses », ajoute sa copine Julia. « Elle était gentille mais qu'avec certains », tempère Adam\*.

Anecdotique ? « Pas du tout ! On l'a vu dans d'autres affaires : quand un enfant harcelé s'aperçoit que des adultes



Elle était gentille,  
mais qu'avec certains  
ADAM, UN COLLÉGIEN

aussi dysfonctionnement, il se dit qu'il n'y a plus de solution possible. Ce peut être un élément déclenchant pour un passage à l'acte », estime Jean-Pierre Bellon, fondateur de l'Association pour la prévention du phénomène de harcèlement entre élèves (APHEE) et membre du comité national d'experts créé l'an dernier sur le sujet par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour les parents d'Evaëlle, le harcèlement relève du tabou, encore plus lorsqu'il s'agit d'un adulte. Ils se souviennent s'être sentis coupables d'employer ce terme dans leur plainte. « Vous avez des mots durs ! », se sont-ils entendus répondre lors d'un échange avec la direction du collège au sujet de cette professeure.

Durant l'année scolaire passée, les parents d'Evaëlle ont écrit à l'inspection académique à son propos, sans obtenir de réponse sur le cas de cette enseignante. Par deux fois, ils ont aussi voulu porter plainte contre elle, sans succès. Leur requête n'a été enregistrée qu'après la mort de leur fille.

\* Les prénoms ont été changés.